



reclamation d'honoraire pour frais huissier

Par **roumi**, le **16/11/2010** à **15:03**

Bonjour, Ma dame , Monsieur

j'ai reçu un courrier de l'urssaf me réclamant la somme de.....concernant une société qui n'existe plus depuis 2004 : il y a eu une liquidation de la société par ordre du tribunal de commerce de salon de provence.

j'ai tel et faxé à l'urssaf plusieurs fois le jugement en précisant que le dossier était clos.

Le dossier restait toujours en suspend ,alors je me suis déplacé sur place ,une conseillère a rétabli mon dossier et ma confirmer que je ne devais rien à l'urssaf.

Ce que je ne savais pas c'est que les frais des différents actes = frais huissier n'ont pas été effacés .

j'ai contesté les frais huissier auprès de l'huissier de l'urssaf pour ce dossier déjà clos .
L'huissier de l'urssaf m'a répondu 8 mois plus tard en refusant ma demande.

A ce jour je suis embarrassé car je ne comprend pas pourquoi je dois payer des frais sur une somme que je ne devais pas.

D'autant plus que j'ai un très petit revenu et vie seul avec un enfant.

QUE FAIRE ? POUVEZ VOUS SVP M'AIDER ? A RELANCER UN AUTRE COURRIER
POUR QUE MON DOSSIER SOIT CLOS UNE FOIS POUR TOUTE.

Dans l'attente j'espère d'une réponse favorable Madame, Monsieur

Veuillez recevoir mes salutations les plus distinguées

ME roumila

Par **Christophe MORHAN**, le **16/11/2010** à **22:12**

La caisse accepte-t-elle de prendre en charge les frais de l'huissier qu'elle a mandaté et qui s'est contenté tout simplement d'exécuter ses instructions?
revoyez auprès de la caisse.